

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL DE COMMUNAUTE REUNION DU 14 MAI 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE QUATORZE MAI à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE DES FETES DE GOSNE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 04 mai 2018.

Présents : Mmes BOURCIER V., BRIDEL C., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., MIRAMONT F., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BEGASSE J., BEGUE G., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., FRAUD E., GENOUËL J., LAHAYE P., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., MAILLARD M., MICHOT B., ORY G., PIQUET S., SALAÛN F., VEILLAX D.

Absents : Mmes COUR L., DANIEL F., KERLOC'H A., LAMOUR E., MM BARBETTE O., BEAUGENDRE F., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., DESRUES T., GOSSET E., LEVENEZ E., MARCHAND S., PICARD H., SALAÛN R.

Pouvoirs : Mme COUR L. à M. SALAÛN F., Mme DANIEL F. à M. LAHAYE P., M. DESBORDES P-J. à M. BEGUE G., Mme LAMOUR E. à M. BEGASSE J., M. PICARD H. à M. BLANQUEFORT Ph.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

CONTRACTUALISATION

Contrat départemental de territoire 2017-2021 : programmation du volet 3 pour l'année 2018

Rapporteur : Stéphane PIQUET, Vice-président

- VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;
- VU l'avis favorable formulé sur la programmation V3 2018 par le Bureau communautaire le 19 mars 2018 ;
- VU l'avis favorable formulé sur cette programmation V3 2018 par le Comité de pilotage territorial en date du 6 avril 2018 ;

VU la présentation de cette programmation V3 2018 en Commission 1 le 25 avril 2018 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam) charge le Département d'organiser, en qualité de « chef de file », les modalités de l'action commune des collectivités et des intercommunalités pour l'exercice des compétences relatives au Développement des territoires et des infrastructures.

Le Département d'Ille-et-Vilaine réaffirme ainsi son rôle de chef de file de la solidarité territoriale ; cet engagement auprès des collectivités se traduit par la mise en place de la **3^{ème} génération des contrats départementaux de territoire (2017-2021)**.

Depuis avril 2017, la Communauté de communes prépare son futur contrat départemental de territoire 2017-2021. Ce contrat sera constitué de trois volets :

- Volet 1 : interventions menées par le Département au regard de ses compétences (collèges, voirie départementale, espaces naturels sensibles...), mais aussi projets programmés par les acteurs du territoire (publics ou privés) sur la période 2017-2021 et qui répondent aux objectifs du contrat ;
- Volet 2 : financement départemental des projets d'investissement du territoire, de portée supra-communale (sous maîtrise d'ouvrage communautaire ou communale) et compatibles avec les schémas départementaux existants ;
- Volet 3 : soutien financier du Département aux actions d'animation territoriale (fonctionnement) portées par la Communauté, des communes ou des tiers privés (associations).

Un comité de pilotage territorial assure le suivi du contrat de territoire : il est constitué d'élus du Département, d'élus communautaires et de représentants de la société civile (parmi lesquels des membres du conseil de développement).

Le contrat s'appuie sur un portrait de territoire : les projets financés dans le cadre du contrat devront permettre de répondre aux enjeux identifiés dans le portrait de territoire. Lors d'une séance dédiée en date du 18 septembre 2017, le Bureau communautaire a défini les enjeux du territoire, désormais inscrits dans le portrait de territoire. Ce portrait de territoire a été validé par le Comité de pilotage territorial lors de sa séance du 1^{er} février 2018.

Pour rappel, l'enveloppe du volet 2 s'élève à 1 682 626 € et l'enveloppe du volet 3 à 334 180 € (66 836 € par an) soit un total de 2 016 806 € mobilisés par le Département sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté sur la période 2017-2021.

Plusieurs règles s'appliquent dans la mobilisation du volet 3 :

- Chaque année, 10 % de l'enveloppe doit être dédiée à de nouveaux porteurs de projets ;
- Pour toute subvention départementale supérieure à 5 000 €, la Communauté et/ou les communes doivent contribuer au projet à hauteur, au minimum, de 20% de la subvention départementale ;
- Les subventions se voient appliquer un plancher minimum de 500 € pour les tiers privés, 1 000 € pour les tiers publics ;
- Une règle de dégressivité sur trois ans est appliquée au financement des emplois publics ;
- A compter de 2018, cette règle de dégressivité devait également s'appliquer sur le financement des emplois associatifs, mais sur une durée de dix ans. Toutefois, cette disposition a été gelée en 2018.

Dix demandes de financement au titre du volet 3 sont parvenues aux services du Département, représentant un montant total de 88 366 €.

Le Bureau communautaire a étudié l'ensemble de ces demandes et proposé une répartition des subventions accordées aux porteurs de projets, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire annuelle fixée par le Département (66 836 €) :

	Thème	Maître d'ouvrage	Objet de la demande	Dépenses prévisionnelles	Subvention sollicitée	Subvention proposée
Demandes récurrentes	Sport	Liffré-Cormier Communauté	Soutien à l'emploi sportif et au fonctionnement du service des sports	145 000 €	15 000 €	13 970 €
	Sport	Office des Sports du Pays de Saint-Aubin-du-Cormier (tiers privé)	Fonctionnement et soutien aux emplois sportifs	115 906 €	15 866 €	15 866 €
	Culture	Commune de Saint-Aubin-du-Cormier	Saison culturelle du centre culturel Bel Air	61 148,02 €	15 000 €	15 000 €
	Culture	Association « Changeons-en-Festival » (tiers privé)	2ème édition du Festival de musique « Au Pré du Son »	40 279 €	2 000 €	2 000 €
Nouvelles demandes	Culture	Ville de Liffré	Programmation culturelle	216 180 €	10 000 €	10 000 €
	Culture	Commune de La Bouëxière	Fête médiévale « Festoye de Chevré »	10 500 €	5 000 €	5 000 €
	Culture	Association Bouëxazik (tiers privé)	Festival Ton'Eire de Bouëx	8 000 €	2 000 €	2 000 €
	Culture	Association Gallo Tonic (tiers privé)	Fonctionnement et animations	20 900 €	1 000 €	1 000 €
	Culture	Association Appel d'Eire (tiers privé)	Compétition interligues de danse irlandaise	11 400 €	2 500 €	2 000 €
	Social	CCAS de Liffré	Fonctionnement de l'épicerie solidaire	48 300 €	20 000 €	0 €
				TOTAL	88 366 €	66 836 €
				RELIQUAT		0 €

Cette répartition a été présentée au Comité de pilotage territorial le 6 avril 2018, qui l'a validée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la programmation 2018 du volet 3 de fonctionnement du contrat départemental de territoire telle qu'elle est présentée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de fonctionnement 2018 du contrat départemental de territoire avec le Département d'Ille et Vilaine.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

